

PME/TPE : des prêts participatifs de l'État accessibles directement en ligne

Les petites entreprises jusqu'à 50 salariés pourront à compter de jeudi demander des prêts participatifs directement à l'État sur une plateforme numérique, a annoncé le ministère de l'Economie.

Temps de lecture : minute

13 octobre 2020

Ces prêts, d'un montant le plus souvent compris entre 20 000 et 50 000 euros et dont le remboursement pourra être étalé sur sept ans au maximum, ciblent notamment les entreprises qui se sont vu refuser par leur banque un prêt garanti par l'État, a-t-on indiqué mercredi à Bercy. "Après intervention de la médiation du crédit, ces entreprises peuvent solliciter le Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (Codefi) de leur département qui examinera leur demande et pourra accorder un prêt direct de l'État", selon un communiqué. Une réponse devrait leur être fournie sous 15 jours.

Les prêts participatifs sont des quasi-fonds propres qui permettent aux entreprises bénéficiaires de renforcer leur capital et n'obèrent pas leur capacité à contracter de nouveaux emprunts par la suite. Mais, à 3,5%, leur taux est supérieur à celui des PGE, dont les coûts seront compris dans une fourchette de 1% à 2,5% au-delà de la période initiale d'un an. Un écart que Bercy justifie en expliquant que le remboursement du prêt participatif est "subordonné" et n'intervient donc, en cas de difficulté, qu'après celui des autres dettes contractées par l'emprunteur. Le montant total de ces prêts participatifs pourra atteindre jusqu'à 100 millions d'euros, pris sur le milliard d'euros de prêts de l'Etat aux

entreprises annoncé en avril dernier.

Cette aide, intitulée "*prêts exceptionnels*" pour les petites entreprises, est distincte du dispositif beaucoup plus important de prêts participatifs qui seront distribués par les banques pour renforcer les fonds propres des PME et des ETI (entreprises de taille intermédiaire), pour un montant total compris entre 10 et 20 milliards d'euros, et dont les contours doivent encore faire l'objet d'arbitrages entre les banques et le gouvernement.

Article écrit par AFP